



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/283

Participation à l'appel à projets Culture hors les murs de la Métropole de Lyon – Attribution de subventions et approbation d'une convention financière avec la Métropole de Lyon

Cabinet du Maire

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020</b> |
|-----------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/283 - PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS CULTURE HORS LES MURS DE LA METROPOLE DE LYON – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LA METROPOLE DE LYON (CABINET DU MAIRE - DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La fermeture administrative des établissements recevant du public et l'interdiction des manifestations rassemblant du public ont particulièrement affecté les acteurs, structures et établissements culturels et ont entraîné l'annulation en cascade de tous les festivals du printemps et de l'été 2020.

La Métropole de Lyon a organisé différents dispositifs de soutien à la filière culturelle et artistique. Elle a souhaité également proposer une réponse à la demande des territoires et communes qui se sont engagés dans un travail de programmation culturelle et artistique, durant l'été 2020, dans l'espace public à destination de leurs habitants.

Dans cet objectif, la Métropole a lancé un appel à projets « Culture hors les murs » visant à soutenir financièrement les initiatives des communes pour réintroduire des projets culturels ou artistiques sur le territoire métropolitain. Ce faisant, elle a souhaité aussi soutenir le secteur professionnel de la culture, durement affecté par la situation.

Les projets éligibles se déroulaient de juillet à septembre 2020 inclus. Ils pouvaient relever de toutes les disciplines artistiques et culturelles et devaient :

- faire intervenir au moins un artiste professionnel rémunéré ;
- donner lieu à des interactions en présentiel avec les habitants dans l'espace public : diffusion, restitution, projet participatif etc. ;
- être gratuits ;
- présenter des modalités de mise en œuvre, qui intègrent le respect des règles de sécurité en vigueur.

La Ville de Lyon a souhaité s'inscrire pleinement dans ce dispositif en proposant aux différentes mairies d'arrondissement une sélection de projets culturels et artistiques issus de cet appel à projets qui respectaient le protocole sanitaire défini pour les événements dans l'espace public. Les mairies d'arrondissement ont pu ainsi enrichir leur propre programmation estivale.

L'objectif commun de la Ville de Lyon et de la Métropole étant de participer à soutenir les professionnels de l'art et de la culture, dont le secteur d'activité est parmi les plus durement touché par la crise.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon a mis en œuvre 10 projets, choisis dans le catalogue issu de l'appel à projets :

| <b>Projets portés par des associations auxquelles la Ville de Lyon attribue une subvention</b> |                       |  |                |
|--|-----------------------|--|----------------|
| <b>Porteur de projet</b>   | <b>date</b>           | <b>Lieu</b>                                | <b>Montant</b> |
| Les Bisons Ravis   | samedi 19 septembre   | Parc Sysley (3 <sup>e</sup> arr)           | 2 050          |
| MAE - Matière à expérience   | du 21 au 25 septembre | Parc Popy (4 <sup>e</sup> arr)             | 4 200          |
| Tête en Terre  | mardi 29 septembre    | Parc Popy (4 <sup>e</sup> arr)             | 2 640          |
| Théâtre du Grabuge   | dimanche 20 septembre | Parc Popy (4 <sup>e</sup> arr)             | 4 428          |
| Théâtre du Bruit   | vendredi 25 septembre | EHPAD Marius Bertrand (4 <sup>e</sup> arr) | 2 490          |
| Concert de l'Hôtel Dieu  | dimanche 27 septembre | Ile Barbe (9 <sup>e</sup> arr)             | 2 321          |
| Théâtre Organique  | dimanche 20 septembre | Ile Barbe (9 <sup>e</sup> arr)             | 1 400          |
| <b>SOUS TOTAL</b>  |                       |  | <b>19 529</b>  |
| <b>Achat de prestations et spectacles</b>  |                       |  |                |
| Turquoise Prod   | samedi 19 septembre   | Parc Sutter (1 <sup>er</sup> arr)          | 1 160          |
| Lucie Albon  | du 21 au 30 septembre | 4 <sup>e</sup> arr                         | 7 440          |
| Maison G   | samedi 26 septembre   | Vaise (9 <sup>e</sup> arr)                 | 5 400          |
| Autres dépenses : frais techniques, gardiennage, accueil                                       |                       |  | 12 661         |
| <b>SOUS TOTAL</b>  |                       |  | <b>26 662</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   |                       |  | <b>46 191</b>  |

La Métropole s'engage à financer 80% du coût des projets sélectionnés.

Le montant global de la manifestation Culture Hors les Murs pour la Ville de Lyon s'élève à 46 191€, comprenant les différentes cessions de droits, les frais techniques divers et le gardiennage. La Métropole s'engage à verser à la Ville de Lyon une subvention de 80% soit 36 952,80 € et une convention de subvention ponctuelle entre la Ville de Lyon et la Métropole est soumise à votre approbation.

En raison de l'intérêt que présente cette programmation, je propose d'allouer les subventions consécutives à ces manifestations.

Vu ladite convention de subvention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

## **DELIBERE**

- 1- La programmation culturelle présentée dans ce rapport et l'attribution des subventions consécutives, pour un montant de 19 529 €, sont approuvées.
- 2- La convention de subvention ponctuelle susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- La dépense correspondante aux subventions sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, fonction 024, nature 6574. Les autres dépenses seront prélevées sur les imputations correspondantes en chapitre 011 ou 012.
- 5- La recette correspondante sera imputée, soit 36 952 €, sera imputée sur le code 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit 106845, fonction 024, nature 74751.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**Grégory DOUCET**